

MOBILITÉ DOUCE | Déploiement du contre-sens cyclable à Montmorency

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable et afin de se mettre en conformité avec une loi de 2008, Montmorency a mis en place, en mars 2025, des double-sens cyclables sur certaines rues à sens unique et limitées à 30km/h pour les voitures.

Qu'est-ce qu'un double-sens cyclable ?

Un double-sens cyclable permet aux cyclistes de circuler dans les deux sens sur une rue à sens unique et limitée à 30km/h pour les véhicules motorisés. **Il s'agit d'une obligation légale pour les communes** sur laquelle Montmorency s'aligne. Cet aménagement sécurisé facilite également les trajets à vélo évitant les détours inutiles et encourage les déplacements écologiques.



Des bénéfices pour tous les usagers :

- Des itinéraires plus simples et sécurisés pour les cyclistes.
- Une meilleure visibilité des cyclistes pour les automobilistes.
- Une réduction de la vitesse des véhicules pour les piétons.

Comment cela se matérialise-t-il ?

Depuis plusieurs semaines, une nouvelle signalétique au sol et des panneaux fleurissent dans les rues concernées. Afin de signaler ces aménagements, des outils spécifiques sont déployés :

- Un panneau "sauf vélo" sous le sens interdit indique la possibilité pour les cyclistes de circuler en contresens.
- Des marquages au sol rappellent également la présence des cyclistes dans ces rues



Quelles sont les rues concernées ?

Parce qu'elles sont à sens unique et limitées à 30km/h pour les voitures, plusieurs rues de Montmorency sont concernées par le déploiement du double-sens cyclable. [Cliquez ci pour consulter le plan.](#)

- Rue des Allouettes
- Rue de Kehl
- Rue Ferber
- Rue Jean-Monnet
- Rue des Coutures
- Rue de la Fosse-aux-Moines
- Rue Saint-Victor
- Rue Saint-Martin,
- Rue de l'Église,
- Rue Notre-Dame,
- Rue du Laboureur,
- Rue Jean-Jacques-Rousseau,
- Rue Bouchard,
- Rue Clairvaux,
- Rue de Jaigny,
- Avenue Foch,
- Rue Renaud,
- Rue du Contrat social,
- Rue Deberny,
- Rue Gallieni,
- Rue des Cornouillers,
- Rue d'Auteuil,
- Chemin des Bois Briffaults,
- Rue Gabriel-Fauré
- Rue César-Franck

"Tout en respectant la loi, notre objectif est d'encourager en toute sécurité la pratique du vélo, une forme de mobilité douce qui profite à la fois à l'environnement et à la qualité de vie des habitants", précise [Jean-Pierre Daux](#), adjoint au maire, délégué au Transport, à la Voirie et aux Télécommunications.

Pourquoi certaines rues ne bénéficient-elles pas du double-sens cyclable ?

En raison de contraintes techniques et de sécurité, certaines rues à sens unique et limitées à 30km/h ne seront pas concernées par ce dispositif. En effet, l'étroitesse de la voie, la présence de lignes de bus, un trafic dense, un virage dangereux, une forte pente ou un manque de visibilité rendent la circulation des cyclistes en double-sens risquée. Dans ces cas-là, la circulation en double sens-cyclable n'est pas appliquée.

Une aide à l'achat de vélos pour encourager la mobilité douce

Afin de soutenir l'adoption du vélo comme mode de transport écologique et pratique, Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat de vélos. Les habitants de la région peuvent bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un vélo neuf, qu'il soit classique, électrique ou à assistance électrique, dans le cadre de leur transition vers une mobilité plus verte. Ce dispositif a pour but de rendre l'achat de vélos plus accessible et d'inciter les citoyens à privilégier ce mode de transport durable au quotidien.

Pour plus d'informations, les intéressés peuvent se rendre sur le site [d'Île-de-France Mobilités](#), qui détaille les conditions d'éligibilité et les démarches à suivre. Cette aide s'inscrit dans la volonté de promouvoir un environnement plus sain et de favoriser des déplacements plus respectueux de l'environnement.





Contact

À l'écoute de ses administrés, la ville n'hésitera pas à moduler ce dispositif dans certaines rues en fonction des retours des usagers : techniques@ville-montmorency.fr